

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A LE BARP (33)

Séance du 24 février 2025
Délibération n°2025-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le lundi 24 février à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Le Barp (33) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.
Date de la convocation : 18 février 2025

Étaient Présents en présentiel : Mme ARDOUIN Aimée, M. DEDIEU Vincent portant pouvoir de M. PAIN Cédric, M. DECLERCQ Cyrille, Mme DESMOULIN Karine portant pouvoir de M. DELUGA François, M. DUFAY Michel, M. FORET Thierry, Mme MESPLES Olga (départ 19h30) portant pouvoir de M. LANUSSE Denis, M. ICHARD Vincent, Mme LARRUE Marie, M. MARTINEZ Manuel, Mme PIQUEMAL Sophie portant pouvoir de M. GILLE Hervé, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoirs de M. COUTIERE Dominique et Mme BEAUMONT Patricia, M. SAINTORENS Denis portant pouvoir de M. DUNOGUES Yves, M. SARTRE Philippe portant pouvoir de Mme BREQUE Claudie, M. SORE Serge portant pouvoir de M. BLANC-SIMON Jean-Luc, Mme TOSTAIN Emmanuelle, Mme WEBER Sophie portant pouvoirs de Mme LE YONDRE Nathalie et de M. BACHE Alain.

Absents excusés (pouvoirs) : M. BACHÉ Alain ayant donné pouvoir à Mme WEBER Sophie, Mme BEAUMONT Patricia ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. BLANC-SIMON Jean-Luc ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à M. SARTRE Philippe, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. DUNOGUES Yves ayant donné pouvoir à M. SAINTORENS Denis, M. GILLE Hervé ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. LANUSSE Denis ayant donné pouvoir à Mme MESPLES Olga, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à Mme WEBER Sophie, M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent

Absents : M. BAUDE Vital, M. BOUFFIN Yann (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. DURRIEU Michel, M. GLEYZE Jean-Luc (excusé), M. LAGRAVE Renaud, M. LASSALE Jean-Claude, Mme MARIE Lucie (excusée), M. MONNIER Philippe, M. PAPADATO Patrick, Mme TAPIN Maylis (excusée), M. TAUZIN Arnaud

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Quorum élus	14	Quorum voix	49
Nombre de Présents	16	Représentant nombre de voix	63
Nombre de pouvoirs	10	Nombre de voix pour	63
Total présents et pouvoirs	26	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

ECOMUSEE

Restauration de la maison « de Maître » et autres bâtiments de l'airial

La maison « de maître » du quartier de Marquèze est l'édifice emblématique de l'écomusée éponyme. C'est un exemple rare et particulièrement représentatif des maisons vernaculaires en bois de la région. Elle constitue le point d'ancrage du projet de création d'un musée relatif aux Landes par le Parc naturel régional des Landes de Gascogne en 1969. Depuis, le site participe à la préservation de l'histoire rurale locale, notamment en conservant plusieurs bâtiments, et est devenu un lieu de visite incontournable.

Malgré un entretien régulier, un récent rapport d'étude (janvier 2024) constitué par le cabinet "Architecture Patrimoine" fait état d'importantes dégradations sur la maison de maître. Ces dernières sont dues aux infiltrations d'eau au niveau des bois de poteaux et de certaines têtes de pièces de charpente. La couverture du toit est menacée, tandis que des insectes xylophages ont fragilisé d'autres pièces de bois maîtresses. L'état sanitaire et parasitaire des bois structurels est donc alarmant. D'importants travaux de restauration sont nécessaires afin d'assurer la pérennité de l'édifice : Installation de chantier avec échafaudages et parapluie de protection ; déchaulage et chaulage après travaux ; traitement antiparasitaire ; restauration de la charpente et des structures en pans de bois par remplacement ou consolidation par résine ; dépose de la couverture puis repose ; restauration de l'ensemble des menuiseries.

Le coût estimatif des travaux s'élèverait à 350 000 € HT, alors que les premiers chiffrages effectués en 2023 évaluaient la restauration à 90 000 € HT

Dans ce contexte, le Parc naturel régional a recherché d'autres sources de financement en vue de compléter les subventions attribuées par Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et le Conseil départemental des Landes, en 2023 (72 000 €)

Un dossier a ainsi été déposé auprès de la Mission patrimoine portée par Stéphane Bern, et déployée par la fondation du patrimoine et soutenue par le **ministère de la Culture et La Française des Jeux (FDJ)**.

La maison de Maître a été sélectionnée parmi les aides accordées aux 5 sites départementaux d'Aquitaine et une aide de 260 000 € a été attribuée au parc

Au vu de ces éléments, une modification du plan de financement acté par délibération n° 2024-118 vous est proposée

	restauration maison de maître		autres bâtiments de l'airial	
	Taux de subvention %	Total en €	taux de subvention %	Total en €
FINANCEURS				
Région Nouvelle-Aquitaine			55%	36000
Département des Landes	6%	20 000	25%	16000
Fondation du patrimoine	74%	260 000		0
Parc naturel régional	20%	70 000	20%	13 000
Total dépense subventionnable HT		350 000		65000

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** ce nouveau plan de financement en vue de l'ouverture des crédits d'investissement au BP 2025,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout acte et document afférent

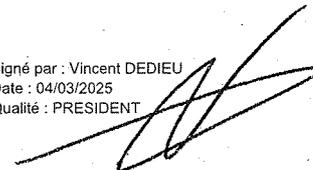
Les crédits correspondants seront ouverts au BP 2025,

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 4 mars 2025

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 04/03/2025
Qualité : PRESIDENT



Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le 6/3/2025